



OBJET DU MARCHÉ :
Prestation de conseil en architecture et urbanisme

DOSSIER DE CONSULTATION

**Marché de services
en procédure adaptée**
en application des articles R 2123-1 et R2123-4 du code de la
commande publique

1 Acheteur

1.1 Pouvoir adjudicateur qui passe de marché

Commune de Loctudy, place des anciens combattants, BP2, 29750 LOCTUDY
Téléphone : 02 98 87 40 02, Télécopie : 02 98 87 96 77, Courriel : mairie.loctudy@orange.fr

1.2 Nom, prénom, qualité du signataire du marché

Madame Christine ZAMUNER, Maire de Loctudy

1.3 Comptable assignataire

Monsieur le Trésorier, 12A rue Le Bastard, 29121 PONT L'ABBE CEDEX, Téléphone : 02 98 87 00 94

2 Consultation

2.1 Conditions de participation

Sont admises à présenter une offre les personnes ayant la **qualité d'architecte**.

Les candidats peuvent produire toute pièce qu'ils estiment de nature à appuyer leur candidature et leur offre (capacité économique, financière et technique références par exemple).

2.2 Examen des offres et négociation

Les offres de chaque candidat sélectionné seront analysées, les offres inappropriées au sens des articles L 2152-1 à L2152-4 et R 2152-1 et R 2152-2 du code de la commande publique seront éliminées.

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 3 candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation

Au terme de ces négociations les offres seront classées conformément aux critères pondérés définis ci-après.

2.3 Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

prix des prestations :	40%
valeur technique	60%

2.4 Renseignements

Mairie de Loctudy : **Agent à contacter : Mme Elodie FAUTRE**

2.5 Retrait des dossiers

Mairie de Loctudy
place des Anciens Combattants,
29750 LOCTUDY,

Téléphone : 02-98-87-40-02
Télécopieur : 02-98-87-96-77
Courriel : mairie.loctudy@orange.fr

2.6 Date limite de réception des offres

17 décembre 2020 à 12 heures

2.6.1 Délai minimum de validité des offres

120 jours à compter de la date limite de réception des offres

2.6.2 Présentation des offres

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés, l'unité monétaire utilisée sera l'euro.

Les offres contenant les pièces suivantes :

- Dossier de consultation (complété, daté et signé par le candidat)
- Le cahier des charges
- Le bordereau de prix
- Détail estimatif servant de base à l'attribution du marché
- Mémoire technique permettant l'évaluation de la valeur technique appréciée au regard de la capacité, des agréments et des labellisations du candidat ainsi que des procédures de mise en œuvre des interventions
- Les candidats peuvent en outre produire toute pièce qu'ils estiment de nature à appuyer leur offre (références par exemple)

seront transmises sous pli portant la mention « réalisation de prestation de conseil en architecture et urbanisme ».

Le candidat retenu devra produire une copie de l'état annuel des certificats reçus : NOTI2.

2.6.3 Transmission des offres

Les offres sont à transmettre par courriel à l'adresse : mairie.loctudy@orange.fr

ou par courrier à l'adresse

Madame le Maire de Loctudy
place des Anciens Combattants
BP2
29750 LOCTUDY

3 **Cluses Administratives Particulières**

3.1 **Pièces constitutives du marché**

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous :

- Le présent dossier de consultation
- Le cahier des charges
- Le bordereau des prix
- Le détail estimatif servant de base à l'attribution du marché
- Le mémoire technique
- Le Cahier des Cluses Administratives Générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles.

3.2 **Objet**

Le présent marché est passé sous la forme d'un marché public de service. Il a pour objet la réalisation de prestation de conseil en architecture et urbanisme.

Il est passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, en application des articles 78 et 80 du Décret n°2016-360, avec un **maximum de 10 000 € HT par an**.

Le marché est passé pour 1 an et reconductible 3 fois par période d'un an.

Les variantes seront prises en comptes.

La commune se réserve le droit de commander des prestations de même nature à d'autres fournisseurs en tant que de besoin.

3.3 **Délai d'exécution**

La notification du marché vaut ordre de service de démarrage du contrat.

Le marché est reconductible selon la périodicité suivante :

Période ferme : un an à partir de la date de notification du marché

Reconduction n°1 : un an

Reconduction n°2 : un an

Reconduction n°3 : un an

La commune de Loctudy se prononce au moins 15 jours avant la fin de la période.

3.4 **Cahier des charges**

Depuis de nombreuses années, des vacations d'architecte conseil sont organisées en mairie de Loctudy.

Les vacations auront principalement pour objet :

- de donner un avis sur les permis de construire et autres autorisations d'occupation du sol,
- de fournir une participation à la préparation des commissions d'urbanisme et des commissions chargées de la révision du Plan Local d'Urbanisme
- de donner des consultations en mairie auprès de pétitionnaires ou futurs pétitionnaires
- de donner des consultations à distance (par visio-consultance) auprès de pétitionnaires ou futurs pétitionnaires

La périodicité de ces vacations est fixée à une demi-journée par quinzaine.

Néanmoins si le nombre de rendez-vous prévu n'est pas supérieur à 1 et/ou si les pétitionnaires ou futurs pétitionnaires l'acceptent et/ou le demandent, il pourra être convenu de substituer la consultation en présentiel par de la télé-consultance. À charge pour le titulaire de communiquer avec le pétitionnaire ou futur pétitionnaire sur les modalités de la téléconsultance

Un bilan annuel sera à établir par le titulaire : nombre de vacations/consultances/avis, nature des prestations (sur avant projet, sur permis, ...), nature des avis (favorable, sous réserves, défavorable),

...

3.5 **Prix et règlement du marché**

3.5.1 **Prix du marché**

3.5.1.1 **Caractéristiques des prix pratiqués**

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales ou autres ainsi que toutes les autres dépenses nécessaires à l'exécution des prestations, les marges pour risque et les marges bénéficiaires.

3.5.1.2 **Variations dans les prix**

Les prix sont fermes la première année et révisibles suivant les modalités suivantes.

Ils seront révisibles chaque année au 1er janvier de chaque année selon la législation en vigueur et la formule suivante :

Les prix du présent marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de décembre 2020.

Ce mois est appelé « mois zéro » (m0)

$$P = P_0 \times (0.15 + 0.85 \times (ING_n/ING_0))$$

P = Prix révisé

P₀ = Prix d'origine du contrat

ING₀: indice ingénierie, valeur de l'index de référence prise au mois d'établissement des prix (décembre 2020)

ING_n: indice ingénierie, valeur de l'index de référence du dernier indice connu le mois de renouvellement de la prestation

3.5.2 Modalités de règlement

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées par virement d'acomptes mensuels et du solde sur présentation de demande de paiement portant l'objet du marché.

Les montants des acomptes et du solde sont calculés en appliquant le taux de TVA en vigueur à la date du fait générateur de la TVA

Le délai global de paiement des acomptes et du solde ou des factures est fixé à 30 jours.

Les demandes d'acomptes mensuel et de décompte final pourront être présentées sur simple facture. La dernière facture vaudra décompte général et solde. En cas de décalage entre la date de réalisation des travaux et la date de la facture, la date de réalisation des travaux devra figurer sur la facture.

3.6 Pénalités de retard

Les dispositions du CCAG sont seules applicables.

3.7 Résiliation du marché

Les dispositions du CCAG sont seules applicables.

3.8 Réception

Sans objet

3.9 Garantie

Sans objet

3.10 Dispositions générales

Le titulaire est soumis aux obligations résultant des lois et règlements relatifs à la protection de la main-d'œuvre et aux conditions de travail :

- Responsabilité :

D'une façon générale, le titulaire assume les risques et responsabilités découlant des lois, règlement et normes en vigueur.

A ce titre, le titulaire répond notamment des responsabilités et garanties résultant des principes dont s'inspirent les articles 1792 et 1792-2 du code civil.

- Assurance de responsabilité civile.

3.11 Dérogations au C.C.A.G. PI

4 Engagement du candidat

4.1 Identification du candidat (le cas échéant en tant que membre du groupement)

Nom commercial et la dénomination sociale du candidat individuel (en cas de groupement identifier le mandataire du groupement et annexer un imprimé DC1), les adresses de son établissement et de son siège social, téléphone, télécopie et son numéro SIRET,

Nom ou dénomination de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation et adresse, téléphone, télécopie, courriel

Personne(s) ayant le pouvoir d'engager la société :

4.2 Engagement du candidat

4.2.1 Offres

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché, ou de l'accord-cadre et conformément à leurs clauses et stipulations,

le signataire s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte
 engage, la société désignée ci-dessus sur la base de son offre

L'ensemble des membres du groupements s'engagent, sur la base de l'offre du groupement à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix indiqués au présent dossier de consultation :

- Montant servant de base à l'attribution de l'accord cadre à bons de commande avec un maximum de commandes de 10 000 € HT par an :

Montant hors TVA	
Taux de la TVA	
Montant TTC	

Montant (TTC) en lettres :

4.2.2 Compte(s) à créditer - Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal

Numéro :

Banque :

Centre de chèques postaux de :

4.2.3 Durée de validité de l'offre

Le présent engagement me lie pour la durée de validité des offres indiquée au paragraphe 2.6.1.

4.3 Déclarations/ Attestations sur l'honneur

Le candidat individuel ou chaque membre du groupement déclare sur l'honneur, en application des articles 50,51 et 52 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

- a) n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ;
- b) être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

4.4 Signature de l'offre par le candidat

Signature d'une personne ayant pouvoir d'engager la personne morale candidate ou du mandataire habilité à représenter l'ensemble des entreprises membres du groupements, ou de chacun des membres du groupement.

A _____, le _____

Signature(s) (Nom, prénoms et qualité)

5 Décision de l'acheteur

La présente offre est acceptée pour un montant maximum annuel de 10 000€ HT

A _____, le _____

Signature (l'acheteur)